



# FORTES CHALEURS



## PROTÉGEONS LES SALARIÉS !



CANICULE • TEMPÉRATURES EXTRÊMES • RISQUES ACCRUS



La protection des salariés doit être une **priorité absolue**.

La Direction a diffusé une note de prévention, mais celle-ci ne reprend pas l'ensemble des mesures prévues par le protocole QVCT négocié et signé par l'UNSA MOBILITÉ.



### L'UNSA MOBILITÉ EXIGE LE RESPECT INTÉGRAL DES ENGAGEMENTS PRIS

Nous avons immédiatement saisi la Direction Générale afin que toutes les dispositions prévues par les accords en vigueur soient appliquées sans délai.

### NOS REVENDICATIONS



**TÉLÉTRAVAIL**  
pour les activités compatibles



**PAUSES**  
adaptées aux conditions climatiques



**DISTRIBUTION**  
régulière et suffisante d'eau fraîche



**VIGILANCE**  
renforcée pour les salariés exposés et les personnels vulnérables



**ADAPTATION**  
de l'organisation du travail lorsque les températures deviennent excessives



**MISE À DISPOSITION**  
d'espaces rafraîchis lorsque cela est possible



### LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ NE SONT PAS NÉGOCIABLES

L'employeur a l'obligation de prendre toutes les mesures nécessaires pour préserver la santé physique et mentale des salariés.

Les fortes chaleurs constituent un risque professionnel qui doit être pleinement pris en compte.



# FORTES CHALEURS : DES ACTES, PAS DES PROMESSES !



Face aux épisodes climatiques de plus en plus fréquents, l'UNSA MOBILITÉ reste pleinement mobilisée pour défendre les droits des salariés et obtenir des mesures concrètes de protection.